



Formation CT ERITECH du CNPP

Cycle Technique Environnement et RISques TECHNOlogiques

Public Concerné

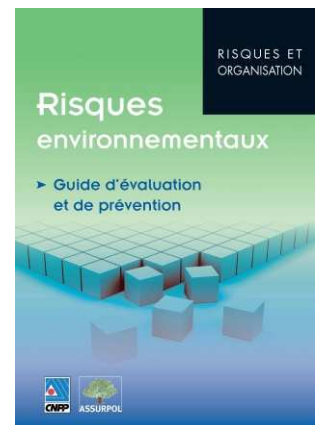
- Ingénieurs et techniciens chargés de l'environnement et des risques technologiques,
- Cabinet d'audit et de conseil,
- Ingénieurs et techniciens des collectivités territoriales.

Pré-Requis

- Équivalent BAC+2 et 3 années d'expérience professionnelle.
- Possibilité d'entretien si les prérequis ci-dessus ne sont pas atteints

Objectifs

- Identifier et caractériser les différents risques générés par une entreprise (risques chroniques et accidentels) sur son environnement (milieux naturels, personnes et biens).
- Identifier les réglementations applicables et les obligations qui en sont issues.
- Être capable de construire et de suivre son dossier de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation exigé par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Définir et analyser les activités de l'entreprise présentant des risques pour l'environnement.
- Proposer des mesures de prévention permettant de diminuer ces risques et des moyens de protection permettant de limiter leurs conséquences.



Méthodes Pédagogiques

- Théorie : exposés - débats.
- Pratique : travail en groupe, étude de cas, visites d'entreprise.



Contrôle des connaissances

- QCM et épreuve orale devant jury (présidé par le CNPP métropole) pour obtention du Certificat Technique ERITECH.





Formation CT ERITECH du CNPP

Contenu de la formation

(12 journées de formation + 1 journée d'examen)

- Identifier les différentes atteintes possibles de l'entreprise sur son environnement :
 - o connaître les nuisances et les risques générés par l'entreprise,
 - o connaître les pollutions engendrées par l'entreprise (air, eau, sols),
 - o connaître les mesures de prévention et les moyens de protection associés à ces pollutions et nuisances.
- Identifier les obligations d'un exploitant et évaluer les risques environnementaux :
 - o les objectifs et principes du droit de l'environnement (incendie, explosion, risque chimique, déchets, bruit),
 - o la réglementation des ICPE,
 - o les acteurs de l'environnement,
 - o le stockage et le transport de matières dangereuses,
 - o le contenu et la méthodologie d'élaboration des dossiers de déclaration, de demande d'enregistrement, de demande d'autorisation (étude d'impact, étude de dangers, notice d'hygiène et de sécurité),
 - o les plans d'urgence,
 - o les principes de modélisation d'une étude de dangers, du volet sanitaire d'une étude d'impact et des flux thermiques générés par un feu d'entrepôt de matières combustibles grâce à la méthode FLUMILOG.
- Appliquer et matérialiser ses connaissances techniques et réglementaires en environnement :
 - o travaux dirigés permettant l'application des connaissances acquises,
 - o visites terrains,
 - o communication et gestion de crise,
 - o méthodologie d'intervention sur fuite et déversement de produits dangereux.

Budget

- 615 000 francs CFP HT et 30 000 francs CFP HT pour l'examen par stagiaire

